



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 26 MAI 2008

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 26 mai 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

Mme Claire Coulombe, greffière, est aussi présente.

Mme Pauline Legault, trésorier, M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et M. Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance spéciale ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

175/26-05-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres no. 2008-04 : Travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation
3. Gala Méritas 2008 de l'École du Méandre
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

ADOPTÉE

176/26-05-08

APPEL D'OFFRES NO. 2008-04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, DE BORDURES, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'AMÉNAGEMENT SUR LA RUE L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2007 la Ville de Rivière-Rouge a demandé au ministère des Transports du Québec (MTQ) de faire l'inspection, par caméra, de tout le réseau d'égout pluvial sous la rue L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que le rapport de la firme Colmatec, transmis au MTQ en novembre 2007, et les inspections visuelles faites par la firme ROCHE, Groupe-conseil, en avril et mai 2008, démontrent que le réseau d'égout pluvial et le drainage du réseau dans son ensemble sont en très piètre état et déficient sur la majorité de la rue L'Annonciation, soit sur une distance d'environ 2.6 kilomètres (affaissement, blocage et désuétude du pluvial à plusieurs endroits);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 26 MAI 2008

CONSIDÉRANT que le projet initial de réalisation de travaux d'égout pluvial sur la rue L'Annonciation consistait à procéder à des corrections à quelques endroits sur une partie de cette rue;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que tout le réseau d'égout pluvial sur la rue L'Annonciation soit parallèle aux nouveaux trottoirs à construire afin d'éviter de faire des tranchées transversales pour des réparations éventuelles au réseau d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que, suite à la réalisation des travaux de contournement de la route 117 par le ministère des Transports du Québec et suite à la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation, ledit Ministère remettra la rue L'Annonciation à la Ville de Rivière-Rouge afin que cette rue soit dorénavant sous la responsabilité de la Ville;

CONSIDÉRANT que, dans la préparation actuelle des plans, devis et documents de soumissions relatifs à des travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation, le Conseil municipal a demandé à la firme ROCHE, Groupe-conseil, d'inclure tous les travaux à effectuer au réseau d'égout pluvial sur toute la longueur de la rue L'Annonciation, tous les travaux s'y rapportant et les travaux de bordures de rues pour que les coûts de tels travaux soient assumés par le MTQ par une aide financière supplémentaire à la Ville via le protocole d'entente entre le gouvernement du Québec (ministère des Transports) et la Ville de Rivière-Rouge portant sur le réaménagement de la route 117 dans le secteur L'Annonciation, lequel protocole établit le partage des responsabilités et des coûts des deux (2) parties et stipule la participation financière du MTQ à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que, dans le but de ne pas retarder le processus d'appel d'offres sur ce projet, le Conseil municipal doit accepter les plans concepts tels que préparés en mai 2008 par la firme ROCHE, Groupe-conseil, relativement aux travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs à des travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation, faisant partie de l'appel d'offres no. 2008-04 de la Ville, incluant entre autre l'avis de soumission et les plans concepts tels que préparés par la firme ROCHE, Groupe-conseil, et datés des 26 mai et 22 mai 2008, tel projet portant le numéro de dossier 48508.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions pour la construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation.

Le projet de réalisation de travaux est visé par une entente entre le gouvernement du Québec (ministère des Transports) et la Ville de Rivière-Rouge et fait l'objet d'une participation financière du ministère des Transports du Québec.

Le montant estimé de ce contrat se situe entre 2 500 000 \$ et 3 000 000 \$.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 5 juin 2008 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 26 MAI 2008

remboursable de 150,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Pierre Charbonneau, ing. et chargé de projets, de la firme ROCHE ltée, Groupe-conseil.

Que les soumissions soient accompagnées, notamment, des documents suivants :

1. un cautionnement ou un chèque visé par une banque à charte ou une caisse populaire fait à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge, pour un montant égal à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission, taxes incluses, valable pour cent vingt (120) jours;
2. une autorisation à signer au nom de la compagnie;
3. une lettre d'intention d'une compagnie détenant un permis délivré par le surintendant des assurances ou l'Inspecteur général des institutions financières garantissant qu'elle s'engage à fournir les documents suivants :
 - a. une garantie d'exécution de cinquante pour cent (50 %) du prix de la soumission taxes incluses;
 - b. une garantie de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux de cinquante pour cent (50 %) du prix de la soumission taxes incluses.

Que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que les soumissions (un original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NO. 2008-04** » jusqu'à **13h00, heure locale, le 3 juillet 2008** à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière, ou son substitut, le 3 juillet 2008 à 13h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord, dans le journal Constructo, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

177/26-05-08

GALA MÉRITAS 2008 DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution de 500,00 \$ à titre de bourse d'études aux élèves de l'École du Méandre, et ce, conditionnellement à ce que le(s) récipiendaire(s) soi(en)t originaire(s) de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 26 MAI 2008

Période de questions

La seule question adressée aux membres du Conseil est en fait un commentaire qui porte sur les travaux liés à l'appel d'offres no. 2008-04 et l'importance d'améliorer également l'arrière des commerces et des résidences adjacents au parc linéaire. Une mention est également faite à l'effet qu'il est important de mettre les efforts nécessaires pour attirer les VTT et les motoneiges sur notre territoire.

178/26-05-08

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance spéciale, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h45.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe